

# **MAIRIE DE MIGNIERES**

## **SEANCE DU 12 MARS**

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 04 mars 2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

**Présents :** Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, DEBANT-RIZZO,

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LEGER, LORIDE, LUTON, PICHOT,

**Excusés et pouvoirs :** Mrs BARBEAU, DESCOTTES, HENNEBERT, TESTAULT

**Secrétaire de séance :** M LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

**STATUTS SYNDICAT SCOLAIRE :** Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet des statuts du nouveau Syndicat Scolaire.

Il précise que l'application de ces statuts serait effective au 15 juillet 2019.

Considérant la lecture des statuts, après débat, délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces statuts.

**FONDS DE CONCOURS – CHARTRES METROPOLE :** Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que pour certains projets d'investissement la Commune peut demander une aide de financement auprès de l'agglomération.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de demande de fonds de concours à Chartres Métropole pour les projets suivants : Aménagement de la salle : video projection, sono, scène, chaises, tables, portants sèche mains, acquisition de matériel technique : pompe carburant et motobineuse, la mise en place de film sur les vitres de la bibliothèque, la rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église, l'agrandissement du columbarium et l'acquisition d'une tablette pour la garderie.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à la demande de fonds de concours pour les projets ci-dessus et mandatent M Le Maire pour signer les actes s'y afférents.

**FONDS DEPARTEMENTALE DE PEREQUATION :** « Vu les efforts poursuivis pour entretenir et améliorer les biens communaux et les difficultés d'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité,

Sollicite du Département, une subvention au titre du fonds départemental de péréquation pour les travaux d'investissements qui seront réalisés au cours de l'année 2019.

Un état récapitulatif des factures réglées sera certifié par Monsieur le Receveur Municipal ».

**PROJET D'ECHANGE – BOIS DE MIVOYE :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au remembrement, des parcelles de terres n'ont pas fait l'objet d'une régularisation notariale à savoir 95 m<sup>2</sup> des parcelles ZV n°62 et ZV n°38 ; ainsi qu'une rétrocession du domaine public d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> situé entre la parcelle ZV n°35 et la ZV n°62. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après débat, délibération et vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité ces régularisations, la prise en charge des frais notariés et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes s'y afférents.

**CREATION DE POSTE - ATSEM :** Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant qu'un agent peut prétendre à une intégration directe au poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, le Maire propose à l'assemblée la création de ce poste permanent à temps non complet à raison de 33.57 heures par semaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTÉ** la création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe. Vacance d'emploi sera faite auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir.

**CREATION DE POSTE – SAISONNIER :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au projet d'embellissement de la Commune, de la haute saison et des congés d'été, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique, à raison de 35 h/semaine non permanent à compter du 01 avril 2019. Considérant l'article 3 (1<sup>o</sup>) de la loi n° 84-53 précitée qui prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs, les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote, à l'unanimité, décident de la création de ce poste.

**ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France. Cette association permet d'apporter des réponses à des questions rencontrées dans le quotidien. Considérant la demande d'adhésion 2019 pour un montant de 571.21€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer pour l'année 2019 à l'Association des Maires de France.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**PROJET DE RESTAURANT :** Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'il a reçu des personnes concernant le projet d'ouverture d'un Bar/Restaurant. Considérant l'avis des domaines sur la valeur vénale du bâtiment situé au 3 rue de la Chapelle. Considérant la division possible de ce bien pour que la Commune préserve un local de 30m<sup>2</sup>. Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal proposent la vente de ce foncier bâti, situé au 3 rue de la Chapelle à Mignièrès, en totalité diminué des 30 m<sup>2</sup> pour un montant de 70 000€ TTC. Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette opération et pour signer l'acte de vente.

#### **CHARTRES AMENAGEMENT – CLOS DE L'OUCHE :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que les fouilles archéologiques ont permis de découvrir des vestiges aux clos de l'Ouche. Il y a donc une prescription de fouilles archéologiques plus importantes ce qui engendre un surcout sur l'opération d'aménagement de 300 000€. Après attribution des aides et subventions

potentielles de l'Etat un reste à charge de 192 000 € est à prévoir. Monsieur le Maire rappelle que le lotissement du Clos de L'Ouche permettait d'équilibrer financièrement le projet du clos de la Chapelle. Dans la perspective d'un refus de continuer le projet par le Conseil Municipal, le cout du clos de la Chapelle s'élèverait tout de même de ce fait à 195 000€.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de continuer cette opération d'aménagement de lotissement « Clos de L'Ouche ».

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre d'Habitat Eurélien qui sollicite la Commune pour garantir des prêts dans le cadre du projet de construction de logements situés à l'entrée du bourg à Mignières.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal à la majorité (1 contre et une abstention) accepte de garantir ces emprunts.

Mme Debant Rizzo porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'un crucifix serait à rénover sur la Commune. Monsieur le Maire informe que cette rénovation sera assurée par notre service technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des élèves BTSA pour un projet de cendrier ludique. Après présentation du dossier complet, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas participer financièrement à ce projet.

M Pichot informe qu'il a reçu un devis de l'entreprise Cagé relatif à l'aménagement des chemins ruraux. Cependant au vu des travaux qui devraient être réalisés entre la Commune de Mignières et Ermenonville la Grande, il est opportun d'attendre avant de procéder à ces aménagements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des problèmes de chien errant sur la Commune de Mignières ; il est demandé au Conseil de reconsidérer l'adhésion au service de la fourrière qui avait été présenté lors du précédent Conseil. Après débat, délibération et vote le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette adhésion.

La séance est levée à 22h50

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
61	12/03/2019	Statuts Syndicat Scolaire	18/03/2019	19/03/2019
62	12/03/2019	Fonds de Concours	18/03/2019	19/03/2019
63	12/03/2019	Fonds départemental de péréquation	18/03/2019	19/03/2019
64	12/03/2019	Projet d'échange – Bois de Mivoye	18/03/2019	19/03/2019
65	12/03/2019	Création de poste saisonnier	18/03/2019	19/03/2019
66	12/03/2019	Création de poste ATSEM	18/03/2019	19/03/2019
67	12/03/2019	Association des Maires de France	18/03/2019	19/03/2019
68	12/03/2019	Cession Foncier Bâti Communal	18/03/2019	19/03/2019
69	12/03/2019	Fourrière	18/03/2019	19/03/2019